

Collines du  
Perche Normand  
Communauté de Communes

# Projet pédagogique

années 2016 - 2017

# Sommaire

## I-Extrait du projet éducatif

- Finalité
- Objectifs généraux
- Moyens

## II-Présentation du centre (3-12 ans)

- Les horaires d'ouvertures
- Les locaux et les extérieurs
- Les moyens humains
- Les moyens matériels

## III-Présentation du centre (11-13 ans)

- Les horaires d'ouvertures
- Les locaux et les extérieurs
- Les moyens humains
- Les moyens matériels

## IV-Présentation de l'accueil jeunesse (12-17 ans)

- Fonctionnement de l'accueil jeunesse
- Rôle de l'animateur

## V-Présentation de l'accueil jeunes des mercredis (12-17 ans)

## VI-Evaluation des besoins de l'enfant et du jeune.

- Avec les 3-12 ans
- Avec les 12-17 ans

## VII-Les objectifs pédagogiques

## VIII-Le fonctionnement du centre

- Le rôle de l'encadrement
- La vie au centre

- IX-Les Partenaires
- X-Les Evaluations

## I-Extrait du projet éducatif :

- **Finalités**

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand souhaite favoriser le lien social, renforcer les relations inter générations, développer les partenariats divers, afin que chaque individu soit citoyen à part entière, critique et acteur de l'évolution du milieu dans lequel il vit.

- **Objectifs généraux**

Favoriser pour les enfants et les jeunes l'épanouissement, le développement et la construction d'une vie enrichissante participative et dynamique.

Organiser et proposer des activités de loisirs pour susciter chez les jeunes l'envie de se positionner en tant qu'acteurs de projets et les accompagner dans leur développement, leur réalisation et l'évaluation finale.

Inciter la créativité et développer toutes formes d'expressions individuelles et collectives.

Proposer une ouverture sur la culture le sport et la citoyenneté en y facilitant l'accès par différents moyens utilisant les ressources de la C.D.C.

Favoriser la mobilité des jeunes sur et en dehors du territoire de la C.D.C. permettant ainsi la découverte et la valorisation de tout environnement géographique, socioculturel et virtuel.

Optimiser l'utilisation des infrastructures se trouvant sur l'ensemble du canton afin de les promouvoir auprès des jeunes et mettre en valeur les équipements du territoire de la C.D.C.

- **Moyens**

Pour réaliser cela, la C.D.C devra développer et mettre en œuvre des moyens d'animation, de formation, de communication et d'évaluation.

Le projet éducatif de la C.D.C est destiné aux partenaires et à tous les acteurs du secteur enfance et jeunesse. Il fixe les orientations politiques de la C.D.C en direction des enfants et des jeunes, pour les quatre années à venir.

## **II-Présentation des accueils de loisirs (3-12 ans)**

L'accueil de loisirs est géré par la Communauté de Communes du Val d'Huisne pendant les vacances scolaires et les grandes vacances d'été.

Les inscriptions se font à la Maison des Services Publiques. Un dossier par enfant est établi pour l'année entière.

Les plannings d'activités sont distribués dans toutes les écoles de la CdC avant chaque vacance. Les parents ayant donné leur adresse mail recevront les informations.

Deux centres sont ouverts pour les petites vacances, un au Theil et l'autre à Ceton, un centre supplémentaire ouvre en été à St Germain de la Coudre.

Les centres sont situés à l'école maternelle et primaire de La Taille au Theil, à la Maison des Arts et Loisirs de Ceton et à l'école maternelle de St Germain de la Coudre.

Les enfants accueillis doivent être scolarisés (propres) et avoir au plus 12 ans.

Les centres accueillent les enfants de toute la communauté de communes et hors CdC.

Un service de transport à la demande pour les enfants est mis en place par la Communauté de Communes en partenariat avec les sociétés de taxi.

- ***Les horaires d'ouvertures***

Le matin, l'accueil des enfants se fait à partir de 7h30 jusqu'à 10h00.

Le soir, les parents peuvent récupérer leurs enfants de 16h30 à 18h30.

- ***Les locaux et les extérieurs***

L'école La Taille met à notre disposition :

2 préaux fermés,

1 salle de repos,

1 classe pour l'infirmerie,

2 bureaux,

Les sanitaires de l'école,

1 salle de restauration,

1 salle de rangement du matériel,

La cour de récré de l'école.

1 salle de classe.

En extérieur nous pouvons utiliser :

Le parc communal,  
Le terrain de sport,  
Les forêts,  
Le gymnase,  
Le champ des morilles,  
La ville du Theil,  
un jardin pédagogique.

Les repas sont confectionnés par un(e)cuisinier(e) à l'école La Taille et acheminés sur le centre de St Germain l'été.

La mairie de Ceton met à disposition des locaux à la maison des loisirs:

1 salle d'activités, 1 salle de repos, 1 salle de rangement  
1 salle polyvalente,  
1 cour,  
Sanitaires extérieurs et intérieurs avec douche,  
1 restaurant scolaire (avec self et tables adaptées pour les maternels).

L'été, la mairie de St Germain met à disposition:

1 réfectoire  
1 salles de classe de l'école maternelle,  
1 salle de motricité/repos,  
1 bureau/infirmierie,  
Des sanitaires,  
1 cour, préau  
Les terrains de sport communaux.

### ***Les moyens humains :***

Pascal Fauvel (beatep) animateur service jeunesse. Coordinateur et Directeur de l'accueil de loisirs 3/12 ans au Theil.

Floriane Cherré (bafd), directrice du site de Ceton.

Un(e) directeur(trice) pour le site de St Germain (l'été)

Les équipes d'animation sont constituées à chaque vacance en tenant compte du nombre d'inscriptions et en respectant les proportions réglementaires de Jeunesse et Sports (diplômés/stagiaires/non diplômés...)

Un agent technicien de surface sur chaque site.

Les repas sont proposés par un cuisinier de la société « Avenance » au Theil, par la maison de retraite à Ceton et une liaison chaude est mise en place l'été pour St Germain.

### ***Les moyens matériels :***

La Communauté de Communes dispose de son propre matériel et celui de l'ancienne association « les morilles » qui est utilisé tous les ans (Matériel de camping, jeux de plein air, peinture, jeux de sociétés...). Elle dispose également d'un budget annuel pour l'achat de matériel fongible. Après inventaire et l'apport des listes de matériel établies par les animateurs un réajustement sera fait.

La médiathèque intercommunale accepte de prêter des livres, la ludothèque intercommunale prête des jeux.

L'accueil de loisirs dispose d'un budget de fonctionnement dû aux règlements des familles et au financement CAF au travers du CEJ.

Autres moyens pour des activités spécifiques : La Communauté de Communes dispose de matériel sono, vidéo, informatique, sportif, d'un atelier et un minibus qu'elle met à disposition.

La Communauté de Communes et ses pôles ressources : L'EPN (espace public numérique) pour une collaboration dans le cadre d'un projet vidéo numérique, par exemple.

Par souci d'économie, les sorties et certaines activités se font en collaboration avec l'accueil de loisirs de Ceton et de St Germain.

## IV-Présentation de l'accueil jeunes (12-17 ans)

- **Fonctionnement de l'accueil jeunesse.**

### **Les horaires :**

L'accueil jeunesse est géré par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pendant les vacances scolaires, les grandes vacances

### **Les inscriptions :**

Lors de l'inscription à la C.d.C., les jeunes reçoivent une carte. L'adhésion à l'année est de 10€.

Les activités sont gratuites sauf animations exceptionnelles (2€) et journées sorties (10€ repas compris)

Transport à la demande 2€ aller/retour

### **Les locaux et les extérieurs :**

-Des locaux de la maison de la petite enfance servent de lieux d'activités. Ils comprennent : Un bureau, des sanitaires, une



salle, un coin cuisine, deux garages dont un sert d'atelier. Nous accueillons les jeunes 14h00 à 17h00 avec un accueil de 13h30 à 14h et de 17h à 18h.

***Les moyens humains :***

- Un Directeur de l'accueil jeunes 12-17 ans, Guillaume Lebrun (bpjeps)
- Un ou plusieurs animateurs, suivant les inscriptions, sont recrutés pour assurer l'encadrement.
- Des animateurs spécialisés interviennent ponctuellement en fonction des activités.

***Les moyens matériels :***

La Communauté de Communes dispose de matériel de bricolage, de sono, vidéo, informatique, sportif et un minibus quelle met à disposition.

## **IV-Présentation de l'accueil jeunes du mercredi (12-17 ans)**

Pendant la période scolaire, un accueil libre est proposé à « l'espace jeunes » rue de la cave rouge au Theil de 14h à 18h. Du fait de l'accueil libre, dès que le jeune quitte le local, la CdC n'est plus responsable. Il entre dans le cadre de la responsabilité civile des parents.

L'adhésion à l'année est de 10€.

## **Rôle de l'animateur**

Pour répondre aux besoins de l'adolescent, l'animateur met en place des actions de valorisation, de découverte de soi et des autres, de respect, de développement personnel, en canalisant une indispensable et inévitable prise de risque.

L'animateur engage des actions de médiation favorisant l'intégration individuelle dans un groupe, l'ouverture sur l'extérieur et la créativité du groupe.

L'animateur assure l'équilibre entre le monde des adultes et le monde des copains.

Il favorise le développement de l'autonomie et la prise de responsabilité des ados dans la conduite de leurs loisirs. Il est médiateur dans les conflits internes et externes de l'adolescent face à lui-même et à son environnement

## **VI-Evaluation des besoins de l'enfant ou du jeune.**

- ***Avec les 3-12 ans***

Ne l'oublions pas, l'enfant est en vacances! Ces besoins sont relativement semblables à ceux vécus en temps scolaire. Mais le cadre de vie est différent, le jeu et la détente passent avant l'apprentissage. Il est là pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités. Il aura besoin d'un appui moral, de se sentir rassuré, en sécurité, d'un encadrement et de limites. Pour sa gestion du temps, il devra connaître le rythme du centre pour s'approprier des temps libres, des temps personnels. En fait, il trouvera et on l'aidera à trouver son propre rythme. L'enfant aura besoin d'être à l'aise avec les autres, avec les animateurs. Pour se faire il devra être à l'écoute, communiquer. L'enfant aura besoin de se comparer aux autres, de s'évaluer pour prendre conscience de ses capacités et de ses différences avec les autres. Le jeu est l'activité primordiale de l'enfant pour y parvenir.

- ***Avec les 12-17 ans***

L'adolescence est une phase importante dans la vie d'un être. L'enfant est confronté à des changements morphologiques, physiologiques et psychologiques. Une perte de repères, le sentiment d'injustice amènent le jeune à prendre des risques, à repousser les limites imposées.

L'adolescent est en recherche de reconnaissance face à ses pairs. Cela se traduit par une identification vestimentaire, un parlé spécifique, un positionnement « hiérarchique » dans le groupe. Il recherche des moyens d'affirmation qui établissent au final ses propres valeurs.

Sa recherche d'identification l'amène à une confrontation face au « monde des adultes ». Il a besoin de se sentir responsable et autonome pour affirmer sa place. L'adolescent a tendance à se détacher progressivement du milieu familial pour trouver son indépendance.

Face à la société, il peut être influencé (imitation de stars...) et aussi être contre le « système ». A ce moment son esprit critique se développe.

## VII-Les objectifs pédagogiques

A partir du projet éducatif de la CdC, l'équipe d'animation a établi des objectifs pédagogiques respectant ces finalités

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Méthodes & Moyens
<p><u>OG1</u> : Favoriser pour les enfants et les jeunes l'épanouissement, le développement et la construction d'une vie enrichissante participative et dynamique.</p>	<p><u>OP1.1</u> : L'enfant s'inscrira lui-même en choisissant son activité.</p> <p><u>OP1.2</u> : L'enfant pourra proposer des activités.</p> <p><u>OP1.3</u> : L'animateur accompagnera les enfants dans des temps de discussion.</p> <p><u>OP1.4</u> : Les enfants participeront à l'aménagement du coin repas.</p> <p><u>OP1.5</u> : Les enfants trieront les déchets afin de les sensibiliser à l'éducation à l'environnement.</p> <p><u>OP1.6</u> : Un ou plusieurs enfant(s) en situation d'handicap s'intégreront dans la vie du centre.</p>	<p>Un panneau d'inscription quotidien sera placé en évidence pour permettre à chaque enfant de choisir son activité.</p> <p>Un temps de discussion en groupe ou par tranche d'âge suivant l'effectif sera mis en place chaque matin afin de recevoir les propositions des enfants. Mise en place d'une boîte à idées.</p> <p>Chaque jour un petit groupe d'enfants préparera les tables pour le repas du midi et aidera à débarrasser.</p> <p>Que ce soit lors des activités ou lors des repas, des poubelles sélectives seront mises en place.</p> <p>L'accueil d'enfants handicapés sera possible avec un animateur référent en plus.</p>

	<p><u>OP1.7:</u> L'enfant pourra (avec accord de l'encadrement), se reposer après le repas s'il en éprouve le besoin.</p> <p><u>OP1.7 :</u>L'enfant rangera le matériel utilisé après chaque activité.</p> <p><u>OP1.8 :</u> Les enfants élaboreront et rédigeront les règles de vie du centre.</p> <p><u>OP1.9 :</u> Les enfants présenteront leurs réalisations.</p>	<p>Une salle de sieste sera à disposition pour les plus petits, bien sûr, mais aussi pour ceux qui en auront besoin.</p> <p>Le rangement doit être ressenti comme faisant parti intégrante de l'activité, le lieu de rangement est connu de tous et accessible.</p> <p>Grâce à divers supports panneaux, BD, peinture, les enfants afficheront dans leur centre les règles de vie élaborées avec les animateurs.</p> <p>Un lieu sera aménagé pour permettre à chaque enfant d'y placer ses objets d'art.</p>
<p><u>OG2 :</u> Organiser et proposer des activités de loisirs pour susciter chez les jeunes l'envie de se positionner en tant qu'acteurs de projets et les accompagner dans leurs développements, leur réalisation et l'évaluation finale.</p>	<p><u>OP2.1 :</u> L'enfant participera aux diverses activités proposées suivant ses goûts et ses envies. (voir OP1.1)</p>	<p>Des ateliers ponctuels ou permanents seront proposés en fonction des thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<i>activités manuelles :</i> Ateliers poterie, peinture, nature, céramique, cuisine, ...</li> <li>-<i>expressions corporelles :</i> Ateliers musique, conte, chant, danse, théâtre...</li> <li>-<i>activités créatives :</i> BD photo, film, roman, danse, ateliers d'écriture,</li> <li>-<i>activités sportives :</i> jeux collectifs, Piscine, rollers, vélo</li> </ul>

<p><i>OG3 : Inciter la créativité et développer toutes formes d'expressions individuelles et collectives.</i></p>	<p><i>OP3.1 : L'enfant créera et fabriquera divers objets en rapport avec le thème.</i></p> <p><i>OP3.2 : L'enfant participera à la vie de groupe au travers de jeux collectifs.</i></p>	<p><i>Pendant les vacances des ateliers liés au thème seront mis en place.</i></p> <p><i>Des grands jeux et le gymnase amèneront les enfants à jouer en groupe. Les enfants se partageront les tâches de la vie quotidienne.</i></p>
<p><b>OG4 :</b> Proposer une ouverture sur la culture le sport et la citoyenneté en y facilitant l'accès par différents moyens utilisant les ressources de la C.D.C</p>	<p><b>OP4.1 :</b> Les enfants profiteront des ressources de la Communauté de Communes.</p>	<p>Plusieurs séances seront prévues au cinéma le St Louis du Theil dans le cadre du « ciné-filou » ou « ciné tartine », avec programmation spécifique pour les centres de la communauté.</p> <p>-Chaque semaine, les enfants auront la possibilité d'aller à la médiathèque soit pour choisir des livres correspondant au thème, soit utiliser des malles pédagogiques mises à disposition, soit écouter des contes pour les petits (raconte tapis).</p> <p>Une salle de la médiathèque sera aménagée en ludothèque.</p>

		-Pour les familles ne disposant pas de moyen de locomotion afin d'amener leurs enfants au centre, la CdC prévoit un service de transport à la demande.-Certaines sorties se feront au moyen du mini bus de la Communauté.
OG5 : Favoriser la mobilité des jeunes sur et en dehors du territoire de la C.D.C. permettant ainsi la découverte et la valorisation de tout environnement géographique, socioculturel et virtuel.	OP5.1 : Les enfants visiteront plusieurs sites permettant la découverte de leur environnement proche.	Au cours de l'année les enfants pourront visiter des artisans et autres professionnels- Sorties à la piscine de Nogent, du Mans, d'Alençon, de la Ferté. -Sorties dans différentes structures de la Communauté pouvant accueillir des groupes et en rapport avec le thème.
OG6 : Optimiser l'utilisation des infrastructures se trouvant sur l'ensemble du canton afin de les promouvoir auprès des jeunes et mettre en valeur les équipements du territoire de la C.D.C.	OP6.1 : Les enfants utiliseront des jeux de société de la communauté de communes. (Voir OP4.1)  OP6.2 : Les enfants participeront à des activités proposées par des intervenants extérieurs.	Des après-midi jeux seront organisés par la Communauté de Communes en partenariat avec la ludothèque.  Des associations interviendront au travers du conte et de la musique, de la bd, du cirque, du jardinage....

**Pour les plannings d'activités voir annexes**

## VIII-Le fonctionnement du centre

- ***Le rôle de l'encadrement***

### *Les directeurs*

Titulaires d'un BEATEP, BAFD et d'un BPJEPS, ils assurent la responsabilité et sont les garants du bon fonctionnement des centres afin de mener à terme le présent projet pédagogique. Ils sont un relais entre les parents, les enfants, l'équipe d'animation, la CdC et les divers partenaires. Ils ont aussi un rôle de formateur pour les stagiaires d'une part, mais aussi pour l'ensemble de l'équipe. Ils participent également à l'animation.

### *L'animateur*

Il est responsable de l'intégrité physique, morale et affective des enfants. Il assure donc leur sécurité physique, morale et affective. Il doit connaître les orientations de l'association, les objectifs pédagogiques visées, les partager et y adhérer. Il doit faire parti de l'élaboration du projet pédagogique. L'animateur impulse des actions éducatives basées sur les connaissances à acquérir en savoir, savoir-faire, savoir-être. Il est à l'écoute des enfants et favorise ses expressions sous toutes les formes: la parole, le jeu, le rêve, le geste, l'imaginaire, la technique, la prise d'initiative, de responsabilité. L'animateur doit favoriser l'insertion de l'enfant dans le centre et donc dans la société le rendre auteur, acteur, actif. Il a aussi un rôle relationnel avec les familles.



- ***La vie au centre***

Un panneau d'activités pour la semaine est affiché. (L'enfant peut ainsi visualiser et réfléchir tranquillement aux choix de ces animations et s'inscrire).

*L'accueil (le matin)*

Il débute à 7h30 et se termine à 10h00. C'est un moment calme.

L'animateur accueille les parents, leurs enfants et les inscrit sur la fiche de présence. On peut proposer aux enfants une petite collation s'ils n'ont pas eut le temps de déjeuner chez eux (cela ne doit pas devenir une habitude). Nous avons choisi de pousser l'horaire d'accueil à 10h par rapport à la demande de certains parents et en constatant l'état de fatigue de certains enfant en fin de semaine.

*L'accueil (le soir)*

Il débute à 16h30 et se termine à 18h30.

Les animateurs sont présents pour recevoir les parents. (En règle générale les parents sont plus disponibles à ce moment pour dialoguer).

*Le repas*

La mise en place débute vers 11h30.

Après les activités du matin et le rangement, les enfants vont aux sanitaires et l'équipe vérifie les mains.

Les enfants volontaires installent les tables (les animateurs inciteront les enfants à faire un roulement pour que tout le monde puisse participer à la vie du centre).

Le service se fait par les animateurs.

Un animateur par table, mais ce n'est pas une règle; les animateurs sont surtout là pour veiller au bon déroulement du repas, inciter chaque enfant à goûter à tous les plats avec modération. Les plus petits mangeront ensemble en général (ils demandent beaucoup plus d'attention).

Les tables sont débarrassées par les enfants.

### *Le goûter*

Cette collation se prend vers 16h00, il est échelonné suivant les groupes et l'activité. Il se déroule dans le calme, avec les mains propres et assis.

### *Le temps calme*

Selon l'âge, le rythme biologique, l'état de fatigue de l'enfant, le temps calme sera vécu différemment.

Vers 13h30, pour les plus petits, un dortoir est installé. Dans le calme ils s'installent dans leur lit. L'animateur veille à l'accompagnement au sommeil avec de la musique, une histoire. On parle pour eux d'un temps de repos.

Le réveil sera échelonné. L'animateur du dortoir aidera l'enfant à s'habiller et le dirigera vers un autre pour passer aux toilettes et en salle d'activité.

Pour les plus grands, ce temps calme est différencié selon l'état de l'enfant.

Un enfant pourra passer au dortoir si lui, l'animateur, les parents le juge fatigué.

Mais en règle générale, ce temps est avant tout un temps calme, qui peut se dérouler dans la pénombre pendant une ½ heure ou plus selon l'état de fatigue estimé par les adultes. Ce moment ne doit pas être une contrainte pour l'enfant. L'animateur devra expliquer le bien-fondé de ce temps.

Pour les encore plus grands, ce temps reste un temps calme où ils pourront lire, jouer aux jeux de société, écrire, dessiner.

### *Les activités*

L'activité est l'expression des objectifs pédagogiques définis dans ce projet.

Que va apporter cette animation à l'enfant ? Souvent beaucoup de choses !

Au niveau sensoriel: l'observation, le toucher, l'écoute...

Au niveau moteur: Habileté, force, précision...

Au niveau intellectuel: compréhension créativité...

Au niveau de la personnalité: patience, volonté, plaisir...

Au niveau de la socialisation: entraide, être en groupe...

Les animateurs(trices) veillent à équilibrer leurs activités: intérieures, extérieures, sportives, de découverte, de plein air, manuelles ou d'expressions. Ce qui implique une concertation en amont entre eux.

Comme expliqué précédemment, un panneau d'activité sera affiché dans un point central du centre. L'enfant connaît le nombre de personnes souhaité, les âges concernés, le lieu, le ou les animateurs encadrants.

Il peut donner son avis sur le planning (voir annexes), le critiquer, proposer, l'améliorer. Ce temps de dialogue et d'écoute se fera généralement le matin entre 9h00 et 9h30 et/ou pendant le temps calme l'après-midi, en petits groupes (par tranche d'âge, suivant les effectifs). Pour que les petits puissent choisir, les animateurs auront préparé une sensibilisation qu'il présentera pendant cette réunion.

Sur le panneau sera aussi affiché, une case « ? ».

Ce « ? » est destiné aux enfants qui n'ont pas envie de participer à une activité ou souhaite en proposer une autre,

destiné aussi à ceux qui ne veulent rien faire ou lire une bd, jouer à la dinette... Un animateur(trice) se détache et voit avec les enfants comment mettre ce temps en place.

En général les tranches d'âge des enfants sont réunies, afin de permettre des échanges et responsabiliser les plus grands par rapport aux petits.

Du fait du temps d'accueil repoussé à 10h, il faudra mettre en place des activités permettant l'intégration des enfants en continu et d'autres plus formelles pour les enfants déjà présents.

### *Les sorties*

Connaître, et se repérer dans le centre est important pour l'enfant, mais l'extérieur apporte une multitude de richesse. Il est conseillé (si le temps le permet) d'emmener les enfants le plus souvent à l'extérieur. Nous avons la chance d'être près d'un complexe sportif et d'un espace vert, profitons-en !

### *La sécurité*

A chaque instant du centre, la sécurité est essentielle.

Un animateur pour 8 enfants pour les - de 6ans; un animateur pour 12 pour les plus de 6ans.

Pour chaque sortie, une double liste est établie, avec le nom des enfants, le lieu, les heures de départ et d'arrivée, le type d'activité, une trousse de secours, les encadrants gardent un exemplaire et l'autre reste au centre.

Les animateurs font respecter, lors des déplacements à pied, la législation en rigueur du code de la route. Idem pour les sorties en car.

## ***Une journée type***

ACCUEIL Inscriptions (collation possible) Activités temporaires	7h30 à 10h00
RASSEMBLEMENT PAR GROUPE	9h00 à 9h30
ACTIVITES	9h30 à 11h30
RANGEMENT / TEMPS LIBRE 11h30 à 12h00 (lavage des mains,(préparation des tables)	11h30 à 12h00
REPAS RANGEMENT	12h00 à 13h00
TEMPS CALME les grands)	13h00 à 14h00 (pour 13h00
à15h30/16h00	(pour les petits avec réveil échelonné)
ACTIVITES ou SORTIES	14h00 à17h30
GOUTER	16h00 à 16h30
ACCUEIL (Activités temporaires)	16h30/18h30

## IX- Les partenaires

Participent ou on participé au fonctionnement du centre :

- La communauté de communes du val d'Huisne, sa médiathèque, sa ludothèque et sa piscine, son pôle ressource EPN,
- Le Collège Yves Montand
- L'école de « La Taille »,
- La société « Avenance »,
- La mairie et les agents municipaux du Theil,
- Le cinéma le St Louis du Theil,
- Le gymnase,
- Les transporteurs collectifs,
- Les sociétés de taxi,
- Diverses structures éducatives (associations ou autres),
- L'inspection départementale de jeunesse et sport,
- La CAF.

## X-Les évaluations

Si on souhaite atteindre des objectifs, il faut pouvoir le vérifier. Les évaluations sont là pour ça. L'évaluation n'est pas une sanction mais permet d'affiner les actions en cours pour les rapprocher de l'objectif souhaité. En répondant à des questions simple on peut mesurer la situation: les activités, la durée du jeu, les fréquences, étaient-elles bien adaptées? Ai-je réalisé ce que je souhaitais? Me suis-je adapter? Ai-je eu besoin d'un soutien? Pourquoi?

Un accueil loisirs n'est pas une garderie. Des objectifs éducatifs justifient le centre. Chaque animateur est amené à élaborer une fiche d'animation afin de mettre réellement en pratique et par écrit les objectifs du projet pédagogique ici présent. La séance pourra durer une ½ heure, une heure, une ½ journée, une journée... peu importe! Le but recherché n'est pas la sanction à travers un test, un examen, mais permettre à l'animateur de s'appropriier le projet et de visualiser plus facilement les actions qu'il veut mettre en place.

Des réunions sont mises en place avec toute l'équipe (bilan, étude de cas, préparation de la semaine suivante).

Des minis réunions sont possibles en fin de journée à la demande des animateurs ou du directeur.